

Soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA)

2003/0007(CNS) - 05/06/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Karl Erik OLSSON (ELDR, S) par 372 voix contre 18 et 20 abstentions, le Parlement européen a mis en lumière le besoin de rendre la PAC "multifonctionnelle" en faisant passer une large part du financement agricole du premier pilier (soutien au marché) au second pilier (développement rural, en particulier, besoins sociaux et environnementaux). Il tente également de donner une définition plus objective des "zones rurales". Le Parlement soutient la décision de la Commission de consacrer un financement plus important à la protection environnementale, à la qualité de la nourriture et au bien-être des animaux, mais il demande également un accroissement des dépenses pour les mesures sociales. Il souhaite que des emplois alternatifs soient créés pour combattre le sous-emploi dans les zones rurales, en particulier du fait que l'élargissement va faire passer la population rurale de 18% à 25% de la population totale de l'Union. Le rapport adopté prévoit des mesures spécifiques pour accroître le soutien financier aux jeunes agriculteurs, aux femmes dans les zones rurales et aux coopératives agricoles. D'autres aspects sociaux, tels que la possibilité d'une retraite précoce devraient également recevoir un soutien spécial estiment les parlementaires. Le rapport soutient également les idées de modulation contenues dans le rapport CUNHA et demande à la Commission d'accroître le budget pour l'aide au second pilier de la PAC, en particulier l'introduction de paiements compensatoires de 1.000 euros pour les petites fermes et pour les entreprises familiales dans les zones les plus pauvres.